

Arrêté n° 2016

/MS/CAB portant nomination d'un directeur  
au Centre national de transfusion sanguine



LE MINISTRE DE LA SANTE

(CNTS)

Visa DCMEF n° 012

6/5/2016

Vu la constitution ; ✓

Vu le décret n°2016-001/PRES du 6 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ; ✓

Vu le décret n°2016-003/PRES/PM du 12 janvier 2016 portant composition du Gouvernement ; ✓

Vu le décret n° 2015-663/PRES-TRANS/PM/MS du 22 mai 2015 portant organisation du Ministère de la Santé ; ✓

Vu la loi n° 10-2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics ; ✓

Vu le décret N°2014-615/PRES/PM/MEF/MS du 24 juillet 2014 portant statut général des Etablissements publics de santé ; ✓

Vu le Décret n°2000-449/PRES/PM/MS du 26 septembre 2000, portant création du Centre national de transfusion sanguine ; ✓

Vu le décret n° 2006-448/PRES/PM/MS/MFB du 14 septembre 2006 portant création nominale des Etablissements publics de santé ; ✓

Vu le décret n°2015-1267/PRES-TRANS/PM/MS/MEF du 09 novembre 2015 portant statuts particuliers du Centre national de transfusion sanguine ; ✓

Vu le décret n° 2012-279/PRES/PM/MS du 03 avril 2012 portant nomination d'un Directeur Général ; ✓

Vu la délibération n°2015-013/MS/SG/CNTS/CA du 16 juin 2015 portant renouvellement de contrat de la Directrice Générale du Centre national de transfusion sanguine.

Sur proposition de la Directrice générale du Centre national de transfusion sanguine ;

## **ARRETE**

**Article 1 :** Monsieur **NANA Rodrigue Sosthène Wendyam**, matricule **206922**, Pharmacien hémobiologiste, 1<sup>ère</sup> Catégorie, échelle A, 6<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur du Centre régional de transfusion sanguine de Koudougou. ✓

**Article 3 :** Le Secrétaire Général du Ministère de la santé et la Directrice générale du Centre national de transfusion sanguine sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé. ✓

**Article 4 :** le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera. ✓

Ouagadougou, le **10 MAI 2016**



**Dr Smaïla OUEDRAOGO**

### **Ampliations**

- CAB
- SG
- DG/CNTS
- Toutes Directions du MS
- Intéressés
- Chrono
- J.O